

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1625 Subvention (270.000 euros) et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Paris Ateliers ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 270.000 euros est attribuée à l'association Paris-Ateliers, 16 quai des Célestins – 75004 Paris afin de participer au financement des travaux de rénovation de certains de ses sites et à la modernisation de son système d'information. (2014_06594 / 20271).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 270.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 14 V00458 DAC.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.